

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 10/11 (1879)
Heft: 23

Artikel: Notice sur l'Hôtel National à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Ost- und Westprojecte im Auslande ablehnen, um mit seinem ungetheilten Nachdrucke auf das Zustandekommen der Gotthardbahn hinzuarbeiten. Aber die Idee, womit dies nach damaliger schweizerischer, eisenbahnpolitischer Tradition freilich ausserordentlich kühne Ansinnen einer Verkehrspartei an den Bund sich motivirte, hatte den practischen Sinn und Verstand, dass nur durch Betreibung der Gotthardsache mit ungetheilter Mithilfe der Bundesorgane einer positiven Lösung des schweizerischen Alpenbahnproblems überhaupt zugesteuert werden könne, und hat im engern Rahmen die Prätension, dass die Interessen des grössern vor einem kleinern Theile der Eidgenossenschaft auch in der Bundespflege den Vorzug verdienen. Solcher Motivirung hat jenes Ansinnen sich mindestens nicht zu schämen. Wessen Motive in gegnerischen Lagern waren vollkommener auf patriotischer Basis? — An die Haltung des Bundesrathes kann man natürlicherweise einen strengern Maassstab legen, als an diejenige einer Partei. Der Punkt nun, welcher allein einer bedenklichen Auffassung Raum geben kann, ist in seinem Vorgehen jene Antwort an die italienische Regierung, worin er gleichsam Namens des Bundes eine jede den Tessin nicht berührende Linie perhorrescirt. Soweit als der Bundesrath nur als *diplomatischer Vermittler* von concurrirenden Projecten betrachtet wird, kann man solche anticipirliche Kundgebung der Behörde für Rechnung des Landes tadeln, wenn man will verwerfen. Man vergisst jedoch, dass der gleiche Rath über solchen beschränkten noch einen höhern Beruf hatte, den Beruf nämlich, *ex officio*, unabhängig von den Bewegungen aus Volk und Parteien heraus, der eidgenössischen Wohlfahrt nachzuforschen, in *seinem Sinne* das Wort zu reden und mit *seinen Mitteln* Thür und Thor zu öffnen. Auf dieser höhern Warte konnte unsere Bundesbehörde *dieser* Bewegung ihre Förderung angedeihen lassen, *jener* sie vorenthalten, ohne mit ihrer Bestimmung und seinen Pflichten in Widerspruch zu gerathen.

Ob im Gotthardlager und im Schoosse des Bundesrathes die gegenständlichen und patriotischen Motive *innerlich* stets den Ausschlag gegeben im Betreiben und Fördern der Alpenbahnsache — oder ob weniger würdige Triebfedern mitgewirkt, das mögen die Einen so, die Andern anders *glauben*: *Wissen* kann's *Niemand*, und die Bethetheilten selbst können nur in dem Grade sich Rechenschaft geben über das Walten dieses ihres — innern Departements —, als sie Selbsterkenntniss besitzen! Jedenfalls ist es, an der Hand von Verfassung und Gesetzen und des *bekannt* Geschehenen nicht erlaubt, die Gotthardpolitik der unternehmenden und officiellen Factoren bis zur Sicherung des Werkes (natürlich mit Ausnahme derjenigen Tessin's) — als ein mit Corruption beflecktes Vollbringen darzustellen, noch solches gar als geschichtlich feststehend zu erklären. Wer es thut, sagt — willkürlich oder unwillkürlich — *Unsinn!*

* * *

Notice sur l'Hôtel National à Genève.

Disposition générale. L'Hôtel National est construit suivant une forme en double T, avec avant-corps central. Les faces principales sont au nord et au midi (côté du lac). Il contient 200 chambres et salons et environ 220 lits.

Superficie. La superficie occupée par le bâtiment proprement dit, est de 1832 mq.

Distribution générale. 1 Sous-sol. 1 Partie entre-solée. 1 Rez-de-chaussée. 3 Étages. Combles mansardés.

Sous-sol. (Hauteur 3 m.) Il renferme: 1 cuisine, 1 office, 1 buanderie, 2 bûchers, caves, bouteillers, réfectoire d'employés, charbonnières, souillards et ascenseurs. Il communique aux étages supérieures au moyen de 2 escaliers de service.

Entre-sol. (Hauteur 2,50 m.) La partie entre-solée se trouve sur les faces nord et couchant. Elle se compose de 2 salons, 1 salle-à-manger pour courriers, 12 chambres, 4 cabinets W. C., 2 ascenseurs, l'un pour voyageurs, l'autre pour bagages.

Rez-de-Chaussée. (Hauteur 5,70 m.) Entrée principale, face nord. Il se compose de: 1 grand salon avec terrasse, dimension 14,80 m. × 8 m. 1 salon de dames, dimension 10,35 m. × 7,60 m., 1 salon de lecture de la même dimen-

sion et 1 petit salon, 1 grande salle à manger, dimension 27,40 m. × 9,30 m., avec véranda vitrée de 14 m. × 4 m., 1 petite salle à manger, 1 office, 1 salle de billard, 1 lingerie, 3 chambres à coucher de l'aile droite. A gauche et à droite de l'entrée se trouvent les locaux de l'administration, bureaux, etc. Il y a en outre 4 cabinets W. C. dans les arrières-corps et les 5 ascenseurs. L'escalier principal (largeur 3 m.) se trouve en face de la porte d'entrée de l'arc de l'avant-corps central; une double rampe relie le rez-de-chaussée au 1er étage. 2 escaliers de service dans l'arrière-corps.

Au midi se trouve une véranda ouverte, sur toute la longueur de la face, avec 3 grandes escaliers conduisant sur la terrasse.

1er Etage. (Hauteur 4,285 m.) 1 grand salon au midi (pavillon central) de 7,20 m. × 8 m. avec balcon de 16 m. × 4 m., 4 salons dans les ailes avec deux balcons au midi, de 10,70 m. × 2,50 m. chacun, 1 office, 2 salles de bains, 25 chambres à coucher, 2 ascenseurs, cabinets W. C., 1 grande galerie longitudinale avec vestibule au centre et 2 couloirs dans les ailes, dégagent les diverses pièces de cet étage. 2 escaliers de service, arrière-corps latérale.

2me Etage. Hauteur 3,415 m.

3me Etage. Hauteur 2,95 m. Ils sont distribués de la même manière que le 1er Etage, sauf quelques variantes dans les dimensions des chambres.

Combles (mansardés). (Hauteur 2,60 m.) 1 grand salon, 4 salons, chambre de bains, 1 office, 35 chambres à coucher. 4 cabinets W. C.

1 grande lanterne vitrée éclaire le vestibule central, galerie de service comme aux étages inférieures. 1 escalier en bois conduit sur la plateforme.

Matériaux employés. La grosse maçonnerie est faite en moëllons de Meillerie. Les encadrements des portes et fenêtres sont en molasse de Berne et Lausanne.

Les soubassements, perrons et vérandas sont en roche du Jura et de Villebois.

La couverture est en ardoises du Valais et les plateformes sont en placages de zinc.

Chauffage. Le chauffage se fait au moyen de 6 calorifères placés dans le sous-sol.

Nota. Il y a des bains à tous les étages et l'hôtel contient un bureau de postes et de télégraphes. Les ascenseurs sont répartis de la façon suivante: 1 pour les voyageurs, 1 pour les bagages, 1 pour la salle à manger et 2 pour le service des étages. — Le prix peut être estimé à 700 fr. le mètre superficiel bâti.

Légende pour les plans page 134.

a Salon	t Directeur
b Chambre	u Office
c Entrée	v Galerie
d Dégagement	w Cour basse
e Salle de billard	x Passage
f Buffet — Salle de café	y Véranda
g Salon de lecture	z Salle de déjeuner
h Salon de dames	A Salle à manger
i Toilette	B Grand salon
k Lingerie	C Petite salle à manger
l Lift des voyageurs	D Grand vestibule
m Lift pour bagages	F Cour du vestibule
n Portier	aa Sommeillers
o Passages des voitures	bb Salles de bains
p Vestibule d'entrée	WC Cabinet
q Femmes de chambre	cc Cabinet de toilette
r Poste et télégraphe	1 2 3 4 5 Lifts de la cuisine aux
s Bureau de comptabilité	étages.

* * *

Rapport

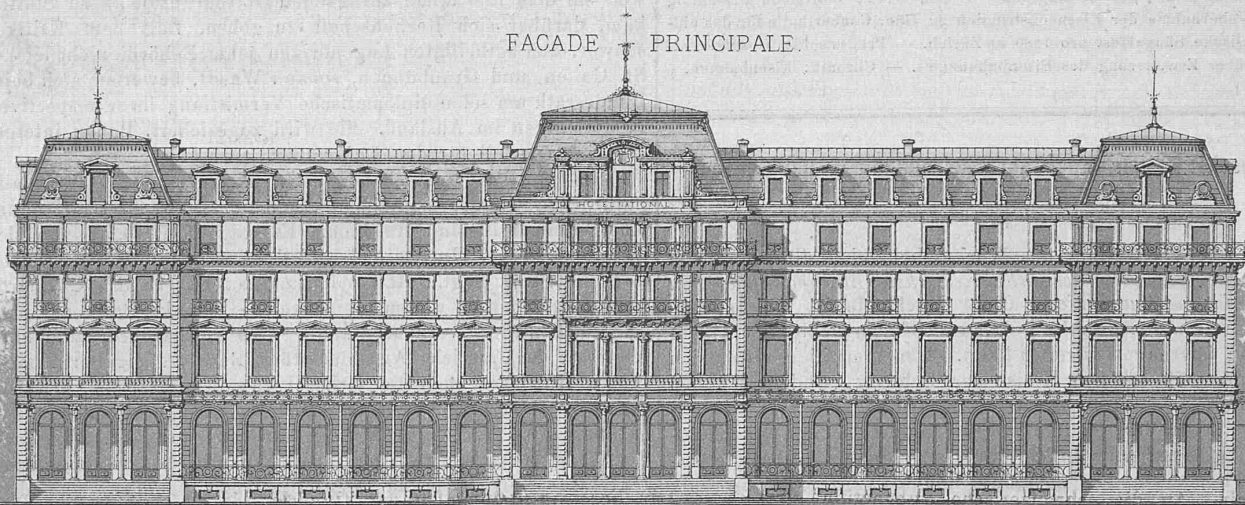
par lequel M. l'architecte Rouge a développé la motion qu'il a présentée au Conseil communal de la ville de Lausanne à la séance du 24 novembre 1879.

Par l'interpellation que je me suis permis d'adresser à la Municipalité dans notre dernière séance, j'ai voulu hâter la solution de deux questions, qui, laissées dans la vague, empêchent

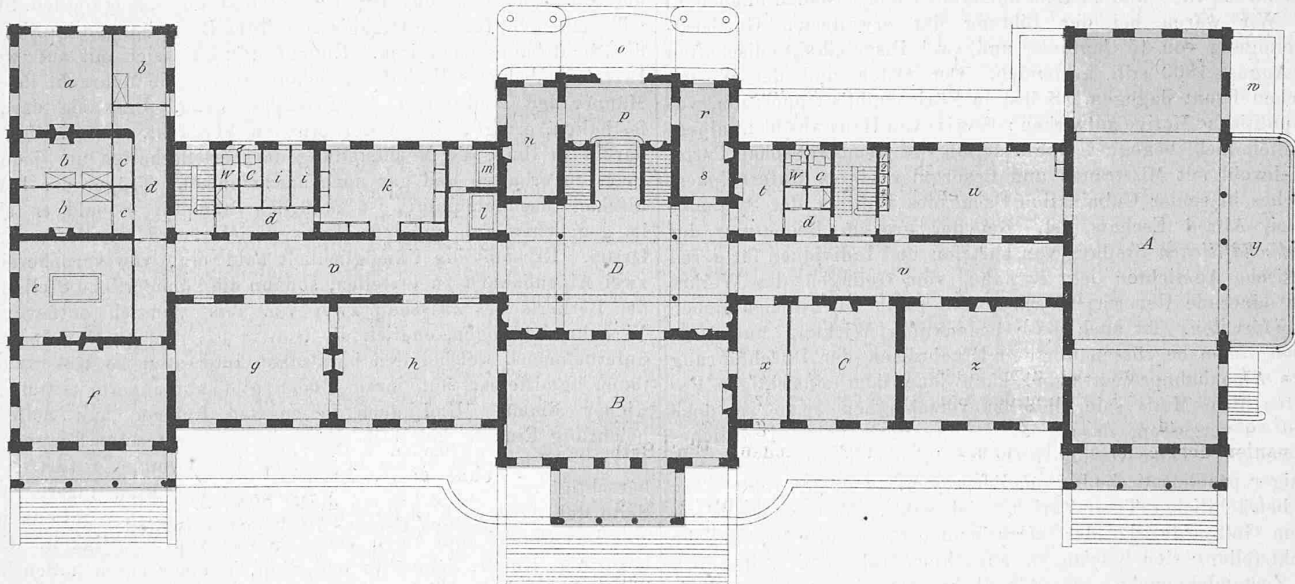
HÔTEL NATIONAL À GENÈVE.

J. E. GOSS, ARCHITECTE.

FACADE PRINCIPALE.



REZ-DE-CHAUSSEE.



1^{er} & 2^e ETAGE.

